

Histoire de la civilisation moderne

M. Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur

Le cours de cette année a porté sur l'histoire rurale de la France, principalement à l'époque dite « moderne ». Le séminaire fut consacré à diverses tentatives de comparatisme dans le domaine de l'histoire agraire européenne, mais aussi de l'anthropologie du passé. A cette occasion une réflexion plus générale sur les problèmes de l'histoire sociale et politique de l'Ancien Régime a été mise en œuvre. On s'est attaché principalement à cette vision de la hiérarchie que nous donnent, parmi leurs réflexions sur la haute société louis-quatorzienne, des auteurs de mémoires ou de correspondance comme Saint-Simon ou la Princesse Palatine. De ce point de vue le problème des *rangs* à la cour de Louis XIV est bien connu ⁽¹⁾, notamment grâce aux *Mémoires* de Saint-Simon et à la thèse de J.-P. Lebatut. Les Lettres de La Palatine alias *Madame*, quoique moins bien écrites que le texte du petit duc (il est vrai que la traduction d'allemand en français leur fait perdre de leur saveur) ont cependant l'avantage par rapport aux *Mémoires* d'être quelquefois plus ramassées, de dire plus de choses encore en moins de mots. On en jugera par la lettre suivante, datée de Versailles (27 déc. 1713).

« ... Mon fils est petit-fils de France. Les petits-fils de France sont au-dessus des princes du sang ; ils n'ont pas, il est vrai, autant de privilèges que les enfants de France, mais ils en ont beaucoup plus que les princes du sang. Ainsi, mon fils mange à la table du roi, tandis que les princes du sang n'y mangent pas. Il n'a jamais pris le titre de premier prince du sang, car il n'est pas prince du sang, mais petit-fils de France ; c'est pour cela qu'on l'appelle Altesse Royale. Mais son fils, qui est le premier prince du sang, s'appelle Altesse Sérénissime et non Altesse Royale. Il n'est pas avec le roi matin et soir ; il n'y est que dans les grandes cérémonies, lorsque toute la famille mange avec le roi ; il n'a donc plus aucun des privilèges qu'a son père, tels que carrosse cloué, premier écuyer, premier aumônier, etc. ;

(1) Dans les notes intra-paginales de ce texte la lettre *B* renvoie à l'édition Boislisle des *Mémoires* de Saint-Simon.

ses officiers ne peuvent ni ne doivent le servir devant le roi ; il n'a pas de gardes au château, et cent autres choses du même genre, à la différence de mon fils. Il faut que je me sois trompée en écrivant, car mon fils n'a jamais été prince du sang. Le roi a bien donné au duc du Maine ⁽²⁾, à ses fils et à son frère le rang de princes du sang, mais après tous les princes et princesses du sang ; c'est tellement vrai que, dans sa propre maison, la femme du duc du Maine est assise au-dessus de lui ; qu'elle a en tout le pas sur son mari, et que, lorsqu'on signe un contrat, elle signe au rang que lui donne sa naissance, tandis que lui ne met son nom qu'après celui de tous les princes et princesses du sang. Il est donc bien loin de mon fils : il y a entre eux deux tous les princes du sang. Quant à moi, ma position ne peut pas changer. Si le roi avait une fille, on l'appellerait Madame, et moi, Madame, duchesse d'Orléans. La femme de mon fils s'appelle Madame la duchesse d'Orléans. Le *la* indique qu'elle n'est pas enfant ou fille de France, mais seulement petite-fille. Il faut avoir l'habitude de cette cour pour pouvoir bien faire toutes ces différences. M. le dauphin a commis envers la fille de mon fils une grande injustice en décidant qu'elle viendrait après les princesses du sang mariées. Il est cependant bien certain qu'elle est la première, puisque son frère est le premier prince du sang. Mais alors M^{me} la duchesse était la favorite du premier dauphin, elle lui faisait faire tout ce qu'elle voulait, et le roi faisait tout ce que demandait M. le dauphin. S'il eût vécu, les princes du sang auraient été loin... ».

Texte richissime : il dit d'abord la cascade des degrés : fils ou enfants de France, petits-fils de France, princes du sang et enfin bâtards royaux (le duc du Maine, etc.) ; le tout au-dessus de la plèbe des ducs et pairs que Saint-Simon crève de dépit de voir précédée par les bâtards. Ce texte indique aussi les signes matériels ou symboliques qui marquent ces gradations : manger ou non avec le Roi, passer plus ou moins de temps avec lui ; avoir certains officiers qui servent ou ne servent pas leur maître en présence du monarque ; carrosse cloué ou non, etc. En même temps sont notifiées les intrigues au terme desquelles on peut non pas bousculer cette hiérarchie fondamentale, mais la nuancer au profit de telle ou telle catégorie : les bâtards eurent ainsi un certain avancement, injustifié au gré de Saint-Simon. En ce texte du moins, la promotion des enfants illégitimes ne tourmente pas trop Madame puisque de toute manière ils demeurent loin derrière les princes du sang, qui eux-mêmes sont précédés avantageusement et légalement par les enfants de la Palatine. En revanche celle-ci n'a pas digéré que sa petite-fille (que pourtant elle n'aime pas) vienne après les princesses du sang mariées ; cette fois c'est son propre sang et surtout celui de son

(2) Fils illégitime de Louis XIV, ainsi que son frère le comte de Toulouse. Sa femme, duchesse du Maine, est née Condé ; elle est donc princesse du sang, et d'un rang supérieur à celui de son époux, lequel est, en principe, « diminué » par sa bâtardise.

époux, le sang de Monsieur et de Madame, qui est déprécié, par suite des intrigues de Madame la Duchesse, bâtarde de Louis XIV et épouse d'un prince du sang, participante influente de la Cabale du fils du Roi : elle avait détenu une influence suffisante pour infliger ce camouflet à la petite-fille de la Palatine. On voit comment la cabale interfère avec le rang.

D'autres textes précisent les postures (s'asseoir ou non, pour telle circonstance) qui définissent les rangs :

« ... Je vois que vous prenez mon fils pour un prince du sang. Mais il n'en est pas un . Son rang est celui de petit-fils de France ; il est supérieur à celui des princes du sang et a plus de privilèges. Les petits-fils de France saluent les reines, s'asseyent devant elles, montent dans leurs carrosses : tout cela, les princes du sang ne le peuvent. Leurs domestiques ont certaines immunités et servent par quartier. Ils ont un premier écuyer, un premier aumônier, un premier maître d'hôtel. Les princes du sang n'ont rien de tout cela, pas davantage des gardes du corps comme mon fils et des gardes suisses... » (27 mars 1707).

Comme Saint-Simon, mais parfois avec plus de clarté ou moins de fougue, Madame s'attaque au problème des sièges (chaise à bras, à dos, tabourets) qui matérialisent la hiérarchie descendante.

« ... Le roi n'a pas voulu permettre qu'on trouvât un moyen terme pour la difficulté au sujet du cérémonial. Le duc de Lorraine prétendait avoir une chaise à bras devant Monsieur et devant moi, parce que l'empereur lui en accordait une. Le roi répondit que l'empereur avait son cérémonial et lui le sien : ainsi l'empereur accorde par exemple une chaise à bras aux cardinaux, tandis qu'ils ne peuvent s'asseoir devant le roi... Monsieur veut bien donner une chaise à dos et le roi y consent, mais le duc prétend être traité comme un électeur et c'est ce que le roi ne veut pas admettre. Monsieur avait proposé de faire comme chez le roi d'Angleterre. Celui-ci prétend ne pas nous donner de chaise, nous de notre côté nous en prétendons une, c'est pourquoi il ne s'assied que sur un tabouret quand nous sommes là... Mais le roi n'a pas voulu en entendre parler et alors, pour ne pas faire de haute lutte un affront au duc, nous avons renoncé à notre voyage à Bar... » (1^{er} octobre 1691).

Ici « le dégradé » des signes de distinction que Monsieur frère du Roi aimerait octroyer (mais que lui conteste le duc de Lorraine) se lit aisément : chaise à bras pour les électeurs (ils décident de la dignité impériale par leur vote et tiennent de l'éclat de celle-ci) ; simple chaise à dos pour le duc de Lorraine (qui voudrait davantage) ; puis tabouret, éventuellement, pour les Grands qui viennent ensuite...

En présence de Louis XIV et dans certaines circonstances, seule la reine de France *in partibus* autrement dit la Maintenon a droit scandaleusement

à une chaise à bras ; on masque cet abus par une raison de santé. Le *vulgum pecus*, dauphin compris, est exclu de cet honneur.

« ... J'ai demandé à Monsieur comment il se faisait qu'on ne m'a offert qu'un tabouret chez la dame ⁽³⁾. Il me répond que l'on ne donnait de chaise (à bras) à personne, ni au dauphin, ni au duc de Bourgogne, parce que le roi y venait fort souvent. Le prétexte est bon de ne permettre à personne d'avoir une chaise à bras, si ce n'est à la dame, à qui on le permet à cause de sa mauvaise santé ! De cette façon, on ne dit pas qu'elle est reine ou qu'elle ne l'est pas et pourtant elle en a le rang... » (19 juillet 1699).

L'usage de ces signes matériels s'étend beaucoup plus bas dans l'échelle sociale et jusqu'au niveau des ducs et pairs que mobilise la (pour nous ridicule) affaire du bonnet : elle les oppose aux présidents à mortier (BOISLILE, 26, p. 1). Là comme ailleurs, il ne s'agit pas de simple différence entre deux groupes sociaux, mais d'une conception d'ensemble, articulée, « holiste », des relations entre les hommes et entre les groupes. Juchée au sommet de la société, Madame envisage d'un seul regard les rangs décroissants des enfants de France, des petits-fils de France, des princes du sang, des bâtards légitimés, des ducs et pairs, etc. Les organisateurs des processions toulousaines en font autant pour distinguer à la queue-leu-leu six catégories : elles incluent dans l'ordre les juridictions, les professions libérales, le corps de commerce, les bourgeois ou rentiers, les arts et métiers (81 métiers en tout, classés selon une dégradation hiérarchique), enfin les habitants « non incorporés ». L'exaltation sociale est moindre chez ces Toulousains que chez Madame, mais l'esprit de classification est du même ordre. Cela ne signifie pas que cette hiérarchie des Etats soit seule pertinente. L'argent ou le pouvoir d'un tel ou d'un tel le ronge. A la cour aussi, malgré la rigidité des rangs, un valet de chambre du Roi peut fréquenter les Princes et snober des Ducs.

Il ne s'agit pas seulement de hiérarchiser dans l'interdépendance et la globalité. Il faut souligner aussi le caractère presque individuel d'un tel classement. De la sorte, l'esprit hiérarchique enveloppe non seulement les molécules, mais les atomes. Les catégories décrites par Madame, fils, puis petits-fils de France, peuvent se réduire chacune à l'unité, sans parler du Roi lui-même ; cela n'empêche pas de les comparer ou plutôt de les graduer en termes de préséance, vis-à-vis d'ensembles plus vastes et situés plus bas, tels les princes du sang et *a fortiori* les ducs et pairs. Chez ceux-ci également, hiérarchiser, c'est individualiser. *M. de Luxembourg fier de ses succès et de l'applaudissement du monde à ses victoires se crut assez fort pour se porter du dix-huitième rang d'ancienneté qu'il tenait parmi les pairs au*

(3) La Maintenon.

second rang... Ceux qu'il attaqua en préséance furent... Uzès, Elbeuf, Rohan ⁽⁴⁾, etc. (suit dans l'ordre la liste des dix-sept premières paires laïques).

La rage de classer, de « taxinomiser » a quelque chose de zoologique. On connaît les fameux portraits de tel ou tel courtisan (par Saint-Simon) dans lesquels le personnage, mâle ou femelle, ainsi mis en cause, se voit ramené à l'essence d'un bœuf ou d'un éléphant, d'une vache, d'un gros perroquet, d'un sanglier, d'une grenouille, d'un homard, serpent, oiseau de proie, vautour, chat, singe, lion, furet, chien, cheval, rat, anguille ⁽⁵⁾... *Madame* de temps à autre, utilise, elle aussi, des assimilations du même type (ours, chat, singe, à propos d'elle-même) ; elle est hostile à la théorie cartésienne des animaux-machines. C'est normal. Descartes à sa manière est démocrate : il admet que le bon sens est la chose du monde la mieux partagée. Selon lui les hommes, d'une certaine manière, se valent tous, nantis qu'ils sont d'un *cogito* chacun. Ce refus cartésien d'une humanité éclatée en quantité d'*espèces* s'accompagne chez le philosophe du *cogito* d'une dévalorisation radicale de la zoologie ; l'animal n'est plus considéré par cet auteur que comme une machine et son enveloppe extérieure fait figure de boîtier-montre ou caisson d'horloge. Au contraire, zoologiser l'homme en taxinomies symboliques, à la Saint-Simon ou à la Madame, c'est admettre que l'être humain soit éventuellement rabaissé à l'animal, et, d'un même mouvement, c'est présupposer que nos frères inférieurs puissent chacun dans leur genre être confrontés à des hommes. Pas question dans cette perspective de comparer les bêtes à de vulgaires mécanismes. A propos des animaux-machines, Madame est résolument hostile à Descartes, père de ces concepts en effet bizarres ; elle est favorable à Leibnitz qui, comme plus tard Rétif de la Bretonne et Konrad Lorenz, refuse la dégradation du statut animal au rang de mécanique simpliste.

*
**

A l'instar du petit duc, Madame hiérarchise, taxinomise, zoologise. Ce faisant (comme Saint-Simon encore), elle sacralise. Une idéologie hiérarchique de bout en bout suppose en effet l'opposition du sacré et du profane. Les anthropologues de l'Inde ont mis ce point en valeur ; il vaut également pour nos hiérarchies aristocratiques de l'Occident. Chez Madame, ce rattachement du hiérarchique au sacré est d'autant plus remarquable que par ailleurs la religion de cette femme est éclairée, tolérante, habitée par le doute, en proie déjà à ce que Hazard appellera la crise de la conscience européenne ; sur le tard, Madame qui a, comme elle dit, *son petit religion à part soi* est

(4) B, vol. II, pp. 16 et suivantes.

(5) D. Van der CRUYSE, *Le portrait dans les mémoires de Saint-Simon*, Paris, Nizet, 1971, pp. 213 sq.

proche d'une sympathique dévotion du cœur ; celle-ci n'a rien de figé ni de formel. Mais dès qu'on touche aux ensembles hiérarchisés du social, la religion de Madame se ritualise et se veut cérémonielle à souhait :

« ... Vous deviez bien penser qu'on fait ici, à la messe, des distinctions de rang. Ainsi, personne autre que les petites-filles de France ne peut avoir un clerc de chapelle qui fait les réponses de la messe et tient un cierge depuis le *Sanctus* de la *Préface* jusqu'au *Domine non sum dignus*. Les princesses du sang ne peuvent pas avoir de cierge ni de clerc de chapelle à part, et elles font faire les réponses de la messe par leurs pages. A la fin de la messe, le prêtre apporte le *Corporal* à baiser ; cela ne va pas plus loin que les enfants de France. Il en est de même d'un calice dans lequel on donne à boire du vin et de l'eau ; nous seuls y avons droit, et il ne va pas jusqu'aux princes du sang. Vous voyez donc qu'ici il y a des cérémonies en tout aussi bien que de la dévotion. Dans toutes les choses spirituelles, on a toujours, en ce pays, égard au temporel ; de sorte que si cela ne plaît pas au bon Dieu autant qu'il serait désirable, il y a un côté temporel par où c'est bon ; ainsi tout n'est pas perdu, comme vous voyez... » (3 avril 1710).

On voit le scénario : les enfants de France peuvent baiser le *corporal*. Ce linge sur lequel on étend l'hostie est le symbole suprême de la *pureté* (nous reviendrons au problème du pur et de l'impur, en rapport avec la hiérarchie) ; les petites-filles de France ont un clerc de chapelle ; il fait les répons de la messe ; elles participent donc directement de l'action directe d'un certain « clergé » de petits clergeons, même minime ; enfin les princesses du sang « font dire les réponses de la messe par leur page » ; il ne joue plus dans cette affaire que le rôle d'un simple enfant de chœur, d'essence laïque ; elles sont de ce fait un peu plus éloignées du Sacré que ne le sont les personnages femelles et précités des niveaux supérieurs, mais elles gardent encore un certain contact avec Lui (notons au passage que les grandes dames participent ainsi des Mystères de la religion par le biais de leur domesticité supérieure, clercs ou pages ; ceux-ci appartenant à leur famille et même à leur personne. On connaît le mot fameux de deux sœurs de la meilleure noblesse, qui voulaient se repentir de leurs péchés : *ma sœur, faisons jeûner nos gens*).

*
**

Madame envisage ainsi, dès qu'elle aborde les rangs, une religion différente de celle qui fait la matière habituelle de ses dévotions, tantôt sincères et tantôt sceptiques. Il s'agira maintenant d'une religiosité plus archaïque. Le spirituel y informe le temporel, et vice versa ; contrairement à ce que voudraient les auteurs plus modernes du xvii^e siècle, qui détachent la ferveur hors du social.

Un autre texte, de Saint-Simon cette fois, détaille la hiérarchie des rangs par rapport à l'eucharistie, encore elle :

« Ce fut là que j'appris une nouvelle entreprise des princes du sang, qui dans l'impuissance et le discrédit où le Roi les tenoit, profitoient sans mesure de son désir de la grandeur de ses bâtards, qu'il leur avoit assimilés, pour s'acquérir de nouveaux avantages, qui leur étoient soufferts pour les partager avec eux. La supériorité et les différences de rang, si marquées au-dessus d'eux, des petits-fils de France, leur étoit toujours fâcheuses à supporter. Une de ces distinctions se trouvoit aux communions du Roi. On pousoit, après l'élévation de la messe, un ployant au bas de l'autel, au lieu où le prêtre la commence ; on le couvroit d'une étoffe, puis d'une grande nappe, qui traînoit devant et derrière. Au *Pater* l'aumônier de jour se levoit, et nommoit au Roi à l'oreille tous les ducs qui se trouvoient dans la chapelle. Le Roi lui en nommait deux, qui étoient toujours les deux plus anciens, à chacun desquels, aussitôt après, le même aumônier, s'avançant, alloit faire une révérence. La communion du prêtre se faisant, le Roi se levoit, et s'alloit mettre à genoux, sans tapis ni carreau, derrière ce ployant, et y prenoit la nappe ; en même temps les deux ducs avertis, qui, seuls avec le capitaine des gardes en quartier, s'étoient levés de dessus leurs carreaux et l'avoient suivi, l'ancien par la droite, l'autre par la gauche, prenoient en même temps que lui chacun un coin de la nappe, qu'ils soutenoient à côté de lui, à peu de distance, tandis que les deux aumôniers de quartier soutenoient les deux autres coins de la même nappe du côté de l'autel ; tous quatre à genoux, et le capitaine des gardes aussi, seul derrière le Roi. La communion reçue et l'ablution prise quelques moments après, le Roi demouroit encore un peu en même place, puis retournoit à la sienne, suivi du capitaine des gardes et des deux ducs, qui reprenoient les leurs. Si un fils de France s'y trouvoit seul, lui seul tenoit le coin droit de la nappe, et personne de l'autre côté, et, quand M. le duc d'Orléans s'y rencontroit sans fils de France, c'étoit la même chose : un prince du sang présent n'y servoit pas avec lui ; mais, s'il n'y avoit qu'un prince du sang, un duc, au lieu de deux, étoit averti à l'ordinaire, et il servoit à la gauche comme le prince du sang à la droite. Le Roi nommoit les ducs pour montrer qu'il étoit maître du choix entre eux, sans être astreint à l'ancienneté ; mais il ne lui est pourtant jamais arrivé de préférer de moins anciens ; je me souviens que, marchant devant lui un jour de communion qu'il alloit à la chapelle, et voyant le duc de la Force, je le vis parler bas au maréchal de Noailles, et, un moment après, le maréchal me vint demander qui étoit l'ancien de M. de la Force ou de moi : il ne l'avoit pu dire certainement, et le Roi le voulut savoir, pour ne s'y pas méprendre. Les princes du sang, blessés de cette distinction de M. le duc d'Orléans, qu'ils avoient essayée assez peu encore avant qu'il allât en Espagne, s'en voulurent dédommager en usurpant sur les ducs la même distinction. Ils firent leur affaire dans les ténèbres, et, à l'Assomption de cette année, M. le Duc servit seul à la

communion du Roi, sans qu'aucun duc fût averti. Je l'appris à Forges. Je sus que la surprise avoit été grande, et que le duc de la Force, qui auroit dû servir, et le maréchal de Boufflers étoient à la chapelle. J'écrivis à ce dernier que cela n'étoit jamais arrivé ; que moi-même j'avois servi avec les princes du sang, et avec M. le Duc lui-même, et il n'y avoit pas même longtemps ; que cela étoit aisé à vérifié sur les registres de Desgranges, maître des cérémonies, et ce que je crus enfin qu'il falloit faire pour ne pas faire cette perte nouvelle. On visita le registre, et on le trouva écrit et chargé de ce que j'avois mandé, et de quantité d'autres pareils exemples ; mais la mollesse et la misère des ducs n'osa branler. Je m'en étois douté, et j'avois, en même temps, écrit à M. le duc d'Orléans, en Espagne, tout ce que je crus le plus propre à le piquer, et, par rapport à la conservation de sa distinction sur les princes du sang, à ne pas souffrir cette usurpation sur les ducs pour s'égarer par là à lui en ce qu'il étoit possible. A son retour, je fis qu'il en parla au Roi : le Roi s'excusa. Monsieur le Duc dit qu'il n'y avoit point eu de part. M. le Duc d'Orléans pressa, tout timide qu'il étoit avec le Roi, qui répondit que c'étoit les ducs qui, d'eux-mêmes, ne s'y étoient pas présentés. Mais comme l'eussent-ils fait sans être avertis, et comment le Roi lui-même l'eût-il trouvé ? Bref, il n'en fut autre chose, et cela est demeuré ainsi. » (BOISLISLE, vol. XV, [1707], pp. 237 sq.).

Tout est dans ce texte : la prédominance du sacré, par rapport à ce qui est royal, princier ou ducal (les aumôniers ont le pas sur les princes et les ducs ; le roi devant l'hostie est à genoux sur le sol nu). Le côté *face* de l'autel a prééminence sur le côté *pile* de la nef ; et la droite sur la gauche. Le dégradé laïc, face au corps du Christ, va du Roi aux fils de France, puis aux petits-fils de France (le duc d'Orléans), puis aux princes du sang (qui tentent d'améliorer encore leur position) puis aux ducs et pairs, dans leur ordre d'ancienneté : celle-ci une fois de plus fait descendre la taxinomie jusqu'au niveau des individus ou de leurs lignages respectifs.

Une prise d'habit nous vaut aussi quelques vues quant aux hiérarchies des postures : agenouillement hors de l'espace sacré que délimite le drap de pied de Madame ; et situation « à plat-ventre » devant les princes de l'église, dans une conjoncture il est vrai particulière. Il s'agit de la prise de voile d'une petite-fille de Madame, et fille du Régent. Madame, en protestante de cœur, déteste les couvents et nonnes ; elle décrit pourtant cet épisode avec beaucoup de conscience puisqu'encore une fois il s'agit d'une sacralisation des rangs :

« ... Nous arrivâmes à Chelles à neuf heures et demie ; mon petit-fils le duc de Chartres était déjà arrivé. Peu après dix heures, nous allâmes à l'église. Le prie-dieu de l'abbesse était dans le chœur des nonnes, il était en

(6) Voir aussi B2-259 : les ducs exclus non de la Cène mais de l'adoration de la Croix.

velours violet tout couvert de fleurs de lys d'or brodées sur l'étoffe. Mon prie-dieu était contre la balustrade de l'autel ; mon fils était à mes côtés ; sa fille était derrière ma chaise, car les princesses de sang n'ont pas le droit de s'agenouiller sur mon drap de pied ; ce droit n'appartient qu'aux petits-enfants de France, tels que mon fils et ma fille... Le cardinal de Noailles officiait... Après que le cardinal eut lu l'épître, le maître des cérémonies alla dans le chœur des nonnes et chercha l'abbesse. Elle vint. Elle fit une grande révérence à l'autel, une autre à moi-même, puis elle gravit les degrés et s'agenouilla devant le cardinal, qui était assis devant l'autel dans une grande chaise à bras. On porta en cérémonie la confession de foi à l'abbesse, elle la lut, puis elle s'étendit sur la dernière marche de l'autel à plat ventre (17 sept. 1719). »

Une fois de plus se retrouve jusque dans les agenouillements la dénivellation *enfants de France, petits-enfants de France, et princes du sang* ; simultanément les hiérarchies du sacré organisent ces divers groupes par rapport au drap de pied de Madame, et elles les surclassent tous trois : car la jeune et nouvelle abbesse, princesse du sang par origine, se met à plat ventre devant son Dieu, représenté momentanément par un cardinal (7).

Enfin, le sacré est présent non seulement dans les sommets de la hiérarchie de la cour, mais aussi au long des files descendantes qui manifestent les chaînons de la hiérarchie ultérieure : l'ordre du Saint Esprit, réservé à la noblesse illustre simultanément une dévotion particulière à la troisième personne de la Trinité et un sens aigu du Dégradé progressif : chaque membre de l'ordre y figure à une certaine place dans les processions (B I, 61, etc.). Saint-Simon, et il n'est pas le seul, a noirci des pages et des pages à propos de cet ordre et de son cordon bleu ; elles paraîtront aujourd'hui peu lisibles en notre monde égalitaire et désenchanté. Que cet Ordre du Saint-Esprit exalte à la fois la numérotation des hommes et le sacré, voilà qui ne souffre pas discussion : on y célèbre en effet trois grandes fêtes annuelles ; deux d'entre elles sont consacrées à la purification (Chandeleur) et à l'infusion spirituelle (Pentecôte) ; au cours de celles-ci jusqu'en 1661 du moins les chevaliers du Saint Esprit communiaient en grand habit (B 28-373). En recevant le collier de cet ordre, le nouveau chevalier disait les paroles mêmes qu'un malade bientôt miraculé avait dit au Christ : *Domine, non sum dignus, Seigneur, je ne suis pas digne mais dis seulement une parole et mon corps sera guéri* (d'après l'article XXV des statuts primitifs de 1578 : B 16-57, n. 4).

Plus généralement, le Sacré diffuse sur la société des corps ; celle-ci étreint dans ses cellules, vers 1700 encore, une importante partie de la

(7) Voir aussi le sacré-repoussoir : grève de la quête par les princesses pour mieux rabaisser les duchesses contraintes à quêter (B XI-354).

population française. La Cour, baigne dans le sacré : messes, vêpres et saluts du Saint-Sacrement se succèdent dans la chapelle de Versailles élevée d'un étage au-dessus du reste du palais. La Cour forme-t-elle un corps, ou un agrégat mal constitué de corps quelquefois désunis ? Constatons en tout cas qu'à niveau beaucoup plus bas d'artisans ou de villageois, les guildes et ce qu'on appelle un peu vite les corporations prennent la succession des confréries, elles-mêmes organisées autour du culte d'un Saint patron (il peut s'agir du Saint Esprit encore lui, pour les communautés de ville et de village du Sud-Est français ; ou de saint Crépin pour les cordonniers ; de saint Eloi pour les forgerons, etc.). Même aujourd'hui, nos syndicats, héritiers lointains du corporatisme ne se conçoivent pas sans une idéologie qui forme un succédané du fait religieux ⁽⁸⁾.

*
**

La hiérarchie de cour en ses pointes sommitales et chaînes constitutives se rattache aux gradations d'origine céleste. Remarquons que l'opposition du Sacré (comme valeur suprême), et du Profane à l'autre bout du même axe n'implique pas l'intolérance religieuse. Mettre le sacré au sommet d'une hiérarchie, c'est admettre qu'existent à des niveaux moins hauts situés, bien des segments de la société qui échappent légitimement à son aura. Les auteurs qui ont senti de la façon la plus fine et la plus sensible les hiérarchies de cour auxquelles ils adhéraient de toutes leurs fibres, je veux parler de Saint-Simon et de la Palatine, se montraient ouverts au pluralisme religieux ; ils n'étaient nullement hostiles *a priori* au jansénisme ⁽⁹⁾ que persécutait le Pouvoir ; ils s'avéraient fort allergiques à des actes d'intolérance pure et simple comme était la Révocation de l'Edit de Nantes. L'exclusion anti-huguenote (1680) coïncide avec la formation en France d'un Etat national moderne ; il a déjà des tendances égalitaires ; elles démarquent ou séparent d'un côté ceux qui sont membres à part entière de l'Etat ou de la Nation, et de l'autre les boucs émissaires dont l'exclusion affirme d'autant mieux la cohésion nationale : les années 1680-1700 sont ainsi connotées en France et dans les Iles britanniques par une vague de persécutions contre les huguenots au Sud du Channel, et contre les papistes ou les Irlandais au Nord. Encore une fois le fait qu'un *homo hierarchicus* comme Saint-Simon et une *domina hierarchica* comme Madame (protestante d'origine il est vrai) ne s'associent nullement à ces vagues ou tempêtes exclusionnaires, témoigne pour la modernité nationaliste de celles-ci ; la société des rangs incarnée par le Petit Duc ou par la Palatine n'avait guère d'objections, elles, à compter parmi ses gradations certains protestants, qu'ils soient seigneurs importants ou minuscules.

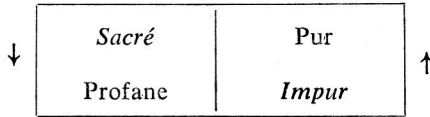
(8) Voir à ce propos Régis DEBRAY, *Critique de la raison politique*, Paris, 1981.

(9) Sauf quand il prenait des allures d'opposition politique.

On notera de même que Saint-Simon et Madame sont tolérants à l'égard des Juifs : l'antisémitisme n'apparaît dans les *Mémoires* de l'un et dans les *Lettres* de l'autre qu'à dose infinitésimale si tant est qu'on l'y rencontre.

*
**

La hiérarchie est aimantée par le sacré, comme une limaille. En sens inverse, elle a horreur de l'Impur. L'opposition *Sacré/Profane* est donc doublée par le contraste *Pur/Impur* (je souligne à chaque fois le terme le plus fort, *Sacré* en haut de l'échelle, dans le premier cas, *Impur* en bas de celle-ci dans le second).



Louis Dumont a évoqué longuement ce problème pour les castes de l'Inde : les castes les plus pures comme les Brahmanes doivent se garder des contacts physiques avec les représentants des castes basses, et se purifier des sécrétions du corps (excréments, menstruation, etc.), elles évitent certains contacts ; leurs adhérents prennent des bains nombreux. La pipe elle-même ne peut circuler des basses castes aux groupes plus élevés car elle impliquerait, par sa médiation, le contact entre les lèvres de ses usagers successifs, tantôt impurs et tantôt purs.

La situation dans une société très hiérarchisée comme est la cour (qui schématise les cascades de mépris de l'Occident) est différente. D'abord, il n'y a pas là de castes au sens strict du terme dans cet entourage proche ou lointain de Louis XIV ; mais seulement des rangs ; en second lieu, les conceptions relatives à la propreté du corps sont aussi exigeantes chez les hauts contemporains du Roi Soleil que chez les brahmanes, mais elles s'appliquent à des régions du corps qui ne sont pas les mêmes.

Le brahmane nettoie l'extérieur de sa personne, autrement dit la peau ; par contre, dans la meilleure société française de 1700, on se préoccupe avant tout de purifier l'intérieur du corps par purgation et saignée. Clystère et lancette. Les tabous sur l'excrément existent mais ils sont faibles, beaucoup plus qu'ils ne le seront de nos jours. Les *Mémoires* de Saint-Simon évoquent à longueur de page les chaises percées et les purgations réussies ; la saignée paraît une condition nécessaire de l'équilibre vital ; notre petit duc est le premier à poser la valeur cardinale d'une telle technique. Plus haut on est placé dans la société, plus on est saigné et purgé ; le jeune Louis XIII en savait

quelque chose, qui plus tard en crèvera. Saint-Simon n'élève pas le moindre doute quant à la légitimité des prélèvements du sang et du nettoyage des intestins. Même quand une saignée lui vaut un phlegmon, il ne remet pas en cause la corporation des chirurgiens ; il a pour Mareschal, premier chirurgien du Roi, la plus vive estime. Madame est plus réservée ; bon gré mal gré, elle accepte pourtant les régimes de purgation et de saignée auxquels elle est soumise, tout comme le sont les plus hauts personnages du royaume. Elle finit même par se rallier en bougonnant à ces procédures de nettoyage interne des circuits corporels.

L'obsession de la pureté va donc se nicher ailleurs qu'elle ne fait aux Indes ; elle concerne peu la prohibition du contact excrémental et menstruel ; elle incrimine les tares de la naissance et plus généralement les distorsions de la sexualité.

Au premier chef s'impose le problème des bâtards royaux. Ceux-ci portent l'impureté maximale (la bâtardise) au cœur de ce qui devrait être le siège de l'ultime pureté du système (la personne et la famille royales). Ces illégitimités constituent en effet une manière de scandale absolu ; il est parfaitement normal que Saint-Simon (et accessoirement Madame) s'en prenne à eux avec une extraordinaire vigueur ; elle n'apparaît superfétatoire aux lecteurs du xx^e siècle que dans la mesure où ceux-ci ne comprennent plus, égalitaires qu'ils sont dorénavant, les exigences et les finalités d'un système basé sur la hiérarchie. Or, l'impureté d'être né d'adultère ou d'illégitimité contredit bel et bien les valeurs du sacré ; les statuts de l'ordre du Saint Esprit à partir de 1597 promulguent que « nul bâtard ne pourra être admis dans l'ordre si ce n'est ceux des Rois reconnus et légitimés »⁽¹⁰⁾ ; cette exception déplaît bien sûr à Saint-Simon. Exclue partiellement de l'Ordre, les bâtards sont évincés du rôle de teneurs des nappes à la communion du Roi. Les termes sont violents, qu'emploie Saint-Simon à propos des bâtards royaux, mâles et femelles, auxquels Louis XIV fait épouser « sans vergogne » des prince(sse)s du sang, et même un petit-fils de France ; ces expressions vives du petit duc soulignent que la notion même de pureté paraît compromise par l'intrusion de l'illégitimité. Il faudrait citer à ce propos des dizaines de pages des *Mémoires*, je me bornerai donc à un texte fondamental (parmi d'autres) ; il commence (B 28-310) de façon tonitruante : il s'en prend à Du Maine, incarnation même du bâtard royal.

« Le mariage monstrueux de M. le duc de Chartres, plus tard d'Orléans, et régent, celui de Monsieur le Duc, ceux des filles de ces mariages avec M. le duc de Berry et avec le prince de Conti, ont opéré ce que le Roi a vu de ses yeux, et vu avec complaisance, qu'excepté son successeur unique, et

(10) B XV-43 et note 1.

la branche d'Espagne (mais exclue de la succession à la couronne par les Renonciations), il n'y a plus qui que ce soit, ni mâle, ni femelle, de la maison royale, qui ne sorte directement des amours du Roi et de M^{me} de Montespan, et dont elle ne soit la mère ou la grand'mère, et, si la duchesse du Maine n'en vient pas par elle-même, elle a épousé le fils du Roi et de M^{me} de Montespan. La fille unique du Roi et de M^{me} de la Vallière épousa l'aîné des deux princes de Conti, dont elle n'a point eu d'enfants ; mais ce n'a pas été la faute du Roi si cette branche seule de princes du sang a échappé à la bâtardise, jusqu'à ce qu'il l'en ait aussi entachée dans la seconde génération. N'oublions pas que c'est le refus que le prince d'Orange fit de cette princesse, que nuls respects, désirs, soins, soumissions les plus prolongées n'ont pu effacer du cœur du Roi, qui a rendu ce fameux prince, malgré lui, l'ennemi du Roi et de la France, et que cette haine a été la source et la cause fatale de ces ligue et de ces guerres, sous le poids desquelles le Roi a été si près de succomber, fruit de cette même bâtardise, qui, à trop juste titre, se peut appeler un fruit de perdition.

Ce mélange du plus pur sang de nos rois, et il se peut dire hardiment de tout l'univers, avec la boue infecte du double adultère, a donc été le constant ouvrage de toute la vie du Roi. Il a eu l'horrible satisfaction de les épuiser ensemble, et de porter au comble un mélange inouï dans tous les siècles, après avoir été le premier de tous les hommes de toutes les nations qui ait tiré du néant les fruits du double adultère, et qui leur ait donné l'être, dont le monde entier, et policé et barbare, frémit d'abord, et qu'il a su y accoutumer. Tandis que le chemin de la fortune fut toujours l'attachement et la protection des bâtards, celle des princes du sang à commencer par Monsieur, y fut toujours un obstacle invincible. Tels furent les fruits d'un orgueil sans bornes, qui fit toujours regarder au Roi avec des yeux si différents ses bâtards et les princes de son sang, les enfants issus du trône par des générations légitimes, et qui les y rappeloient à leur tour, et les enfants sortis de ses amours. Il considéra les premiers comme les enfants de l'Etat et de la couronne, grands par là et par eux-mêmes sans lui, tandis qu'il chérit les autres comme les enfants de sa personne, qui ne pouvoient devenir, faute d'être par eux-mêmes, par toutes les lois, que les ouvrages de sa puissance et de ses mains. L'orgueil et la tendresse se réunirent en leur faveur ; le plaisir superbe de la création l'augmenta sans cesse, et fut sans cesse aiguillonné d'un regard de jalousie sur la naturelle indépendance de la grandeur des autres sans son concours. Piqué de n'oser égaler la nature, il approcha du moins ses bâtards des princes du sang par tout ce qu'il leur donna d'abord d'établissements et de rangs. Il tâcha ensuite de les confondre ensemble par des mariages inouïs, monstrueux, multiples pour n'en faire qu'une seule et même famille. Le fils unique de son unique frère y fut enfin immolé aussi avec la plus ouverte violence. Après, devenu plus hardi à force de crans redoublés, il mit une égalité parfaite entre ses bâtards et les princes du sang. Enfin, prêt

de mourir, il s'abandonna à leur en donner le nom et le droit de succéder à la couronne, comme s'il eût pu en disposer, et faire les hommes ce qu'ils ne sont pas de naissance. Ce ne fut pas tout. Ses soins et ses dernières dispositions pour après lui ne furent toutes qu'en leur faveur. Aliéné avec art de son neveu, et soigneusement entretenu dans cette disposition par le duc du Maine et par M^{me} de Maintenon, il subit le joug qu'il s'étoit laissé imposer par eux ; il en but le calice qu'il s'étoit à lui-même préparé. On a vu les élans de sa résistance et de ses dépiteux regrets ; il ne put résister à ce qu'ils en extorquèrent. Son successeur y fut pleinement sacrifié, et autant qu'il fut en lui, son royaume. Tout ce qui fut nommé par anticipation pour l'éducation du Roi futur n'eut d'autre motif que l'intérêt des bâtards, et rien moins que nul autre. Le duc du Maine fut mis à la tête, et sous lui le maréchal de Villeroy, l'homme le plus inepte à cet emploi qu'il y eût peut-être dans toute la France ; »

.....

« Voilà au moins de quoi la mémoire du Roi ne peut être lavée devant Dieu ni devant les hommes. Voilà le dernier abîme où le conduisirent la superbe et la faiblesse, une femme plus qu'obscure, et des doubles adultérins, à qui il s'abandonna, dont il fit ses tyrans, après l'avoir été pour eux et pour tant d'autres, qui en abusèrent sans aucune pudeur ni réserve, et un détestable confesseur du caractère du P. Tellier. Tel fut le repentir, la pénitence, la réparation publique d'un double adultère si criant, si long, si scandaleux à la face de toute l'Europe, et les derniers sentiments d'une âme si hautement pécheresse, prête à paroître devant Dieu, et, de plus, chargée d'un règne de cinquante-six ans, dont l'orgueil, le luxe, les bâtiments, les profusions en tout genre et les guerres continuelles, et la superbe qui en fut la source et la nourriture, avoit répandu tant de sang, consumé tant de milliards de dedans et au dehors, mis sans cesse le feu par toute l'Europe, confondu et anéanti tous les ordres, les règles, les lois les plus anciennes et les plus sacrées de l'Etat, réduit le royaume à une misère irrémédiable, et si imminemment près de sa totale perte qu'il n'en fut préservé que par un miracle du Tout-Puissant. »

Texte on ne peut plus complet et un peu fou ! L'élévation des bâtards, c'était à la fois la monstruosité et l'infection issue du double adultère, qui gâtent le sang royal et salissent la mémoire du Monarque. C'était la guerre et la misère. C'était aussi la violation du Sacré le plus sublime (le roi s'égalait à Dieu, quand il élevait ses bâtards jusqu'au niveau des successeurs légitimes, bref, quand il voulait à l'instar du Créateur, les tirer du néant) ; c'était enfin la sottise et l'infamie d'une femme de peu (la Maintenon) rendue délirante par l'hypergamie ; pour couronner ce vaste édifice, venait *l'impurité bien sûr, le mélange du sang le plus pur de nos rois (le plus pur de tout l'Univers !) avec la boue infecte du double adultère.*

La hiérarchie oppose donc le Sacré au Profane, mais aussi le sang à la boue ; cette boue ne valant guère mieux que la *lie du peuple* dont sont tirés divers personnages de basse extraction, comme le père Tellier, le cardinal Dubois et autres bêtes noires de notre auteur.

Si la bâtardise est le fait d'une distorsion de la procréation, la sodomie implique selon les pensées de ce temps-là, un biais de la sexualité. Dans le registre de l'impur, elle est donc associée à diverses reprises par nos deux auteurs de référence aux faits d'illégitimité ; comme si l'homosexualité était circonstance aggravante et impurifiante au maximum. D'Effiat et le chevalier de Lorraine, homosexuels et amants de Monsieur frère du Roi, négocient pour le compte de la Maintenon le mariage que Philippe d'Orléans, fils de leur ami Monsieur doit contracter, avec M^{lle} de Blois, bâtarde de Louis XIV. Ici les liens entre la sodomie et le double adultère sont expressément condamnés par la Palatine et le Petit Duc. Ces liens criminels accroissent encore si l'on peut dire le maximum d'impureté qu'engendre la bâtardise, et les dangers qui en découlent ⁽¹¹⁾. Ajoutons que D'Effiat et le chevalier de Lorraine passent, probablement à tort, auprès de Madame et de Saint-Simon pour avoir été les empoisonneurs d'Henriette d'Angleterre. Sodomie, poison, puis soutien à la bâtardise, tout s'associe dans le registre de l'Impur. De même chez le cardinal de Bouillon, bête noire de Saint-Simon, on trouve

(11) Chez nos auteurs, l'impureté concerne avant tout le sexe et la transmission ou non de la vie (bâtardise, sodomie, syphilis), alors qu'aux Indes elle s'étend à toutes sortes de domaines : l'excrément, le fait de fumer la pipe d'un autre, etc. Sans préjuger du cas indien, disons que nos auteurs français croient très fortement à l'hérédité des caractères acquis, dans le sens large et parfois farfelu de cette expression ; voyez le texte de Madame ci-après (14 août 1718), dont il existe aussi divers équivalents chez Saint-Simon.

« ... J'ai rendu en ce temps-là un grand service à votre mère... Alors qu'elle était enceinte de Charles-Maurice, Sa Grâce mon père, voulant au lit lui donner une lettre pour moi atteignit par un mouvement trop brusque la raugrave à l'œil qui enfla et le lendemain se trouva être noir et bleu. La voyant ainsi défigurée, je m'effrayai et lui dis : « Seigneur Jésus ! madame, quel œil vous avez là ! » Pour son bonheur elle me conta comment la chose lui était venue. Quand Charles-Maurice vint au monde, il avait un œil comme hors de l'orbite. Vous savez, chère Louise, que l'électeur, notre père, était horriblement jaloux ; il s'imagina que madame votre mère avait trop souvent regardé le colonel Webenheim, qui n'avait qu'un œil et qui maintes fois venait jouer avec nous, et que c'était pour cela que Charles-Maurice avait l'œil noir comme le bandeau du colonel. Il me fit appeler incontinent, dès que l'enfant fut au monde et me dit : « Liselotte, voyez cet œil, n'est-il pas noir comme le bandeau du colonel Webenheim ? » Je me mis à rire et lui dis : « Eh non, Votre Grâce, je vois bien ce que cela est. L'électeur tout fâché s'écrie : « Par le Sacrement ! qu'est-ce donc ? — C'est quelque chose que Votre Grâce n'a pas vu. Vous souvenez-vous que lors du voyage d'Openheim, en voulant remettre à madame une lettre de ma mère pour moi afin qu'elle me la fit tenir le lendemain, vous lui avez donné un coup de poing sur l'œil ? Le jour après, il était noir tel que vous voyez maintenant l'œil de l'enfant. — Mon Dieu, dit l'électeur, que je suis donc soulagé que vous vous souveniez de cela ! Pour l'amour de Dieu, n'en dites rien à Madame. »

On conçoit dans ces conditions qu'un traumatisme ou biais de la vie sexuelle puisse être considéré comme dangereux pour la pureté d'un lignage (lui-même juché à un certain rang). Tant est fragile et soumis à tous les aléas possibles, le processus de transmission de la vie, si l'on en croit les esprits même supérieurs du XVII^e siècle. La Monarchie du sexe (M. Foucault) ne se conçoit pas sans un culte des transmissions précaires et précieuses de l'hérédité.

tout ce qui peut déplaire ; il est homosexuel, il est lié aux jésuites (qui selon Saint-Simon sont maîtres en fourberie) ; enfin, très logiquement, il veut pervertir les rangs et la hiérarchie (n'at-il pas osé, devant le pape, garder sa calotte rouge sur la tête, au grand scandale des autres cardinaux).

Une autre impureté majeure concerne la sexualité. Il s'agit de maladie vénérienne et de syphilis. Bâtardise, sodomie et vérole s'additionnent pour porter au noir absolu la personnalité de Vendôme dont l'histoire a surtout retenu, hors des imprécations de Saint-Simon, qu'il était militaire et fort capable. Vendôme descend, en ligne mâle et légitime, d'un bâtard d'Henri IV. Saint-Simon se montre pointilleux sur la pureté du sang, surtout quand il s'agit d'une personne qu'il déteste ; il ne pardonne pas cette tache au blason. Vendôme d'autre part est sodomite et ne s'en cache guère. Enfin il est vérolé à en perdre le nez ; pour couronner le tout, il épouse une princesse du sang, M^{lle} d'Enghien, sous les auspices du bâtard-type qu'est le duc du Maine (B. 19-111). L'hérédité royale de cette fille née des Condé est triplement ou quadruplement souillée par les tares multiples d'un époux, et qui s'additionnent en cascade.

*
**

On notera au passage une opposition ; d'un côté, figurent les hautes valeurs de purification physique que comporte le fait d'être purgé, avec les conséquences heureuses qu'il entraîne ; à l'autre extrême s'inscrit le caractère ultra péjoratif de la sodomie. S'agissant du *château de derrière*, comme dit Madame, il est recommandé de se débonder ; par contre il est mal vu d'être pris d'assaut. La sortie, c'est l'éloge, la bénédiction. L'entrée de force ou même de plein gré, c'est l'horreur.

*
**

Il y a chez Saint-Simon et à un moindre degré chez Madame, une géographie de l'Impur et du Pur. Côté sodomie, nous sommes en plein Sud : vice grec, vice italien. Qu'on lise les *Lettres* ou les *Mémoires*, on en revient toujours à ces péninsules. L'Espagne, quant à la bâtardise ne vaut guère mieux : « presque toutes les maisons considérables et les plus distinguées d'Espagne sont bâtardes, et souvent plus d'une fois, en quoi presque tous les grands et les plus hauts seigneurs d'Espagne sont enveloppés » (B 9/250-160). Le Mémorialiste explique cette fâcheuse adultération par l'ancienne influence des Maures et par leur « commerce de mélange » avec les Ibériques « presque jusqu'au règne des Rois catholiques » (*ibid.*). Autre façon de dire que l'Impur connote et le manque de sacré et les défaillances de la sacralité chrétienne, longtemps bridée par l'Islam.

En contrepartie, les pôles de la pureté quant au respect des rangs et de la naissance sont placés plus au Nord, disons dans l'aire germanique et

accessoirement anglaise. L'Allemagne en sa noblesse abhorre les bâtards et déteste les mésalliances. Madame en est l'exemple vivant souligné dix fois dans les *Mémoires* et dans les *Lettres* ; quand elle apprend la décision que Louis XIV a prise, de marier son fils à une bâtarde royale, elle gifle le malheureux jeune homme et accueille de telle manière la révérence que lui fait à ce propos le monarque « que celui-ci en se relevant ne trouva plus que son dos et [elle] avancée d'un pas vers la porte ». Saint-Simon aimerait annexer l'Angleterre à cette géographie des pays sourcilleux quant au Hiérarchique ; il note en passant que Berwick « fort anglois ne pouvait souffrir l'interversion des rangs » (B XX 270). Le cas est topique, puisque Berwick en l'occurrence est hostile à D'Antin qui veut obtenir, indûment, la dignité de duc et pair d'Epéron. D'Antin, fils légitime de la Montespan s'aide (pour cette obtention) de l'appui que lui vaut près du Roi *la coupable fécondité de sa mère* (B XX-261). Berwick né bâtard d'un roi d'Angleterre veut donc faire respecter les rangs contre le fils légitime d'une mère de bâtards et ci-devant maîtresse d'un Roi de France. Passons sur ce paradoxe et constatons simplement que Saint-Simon se faisait quelques illusions à propos de l'Angleterre. La noblesse britannique en réalité, était plus ouverte à l'ascendante mobilité des roturiers que ce n'était le cas en France (et peut-être en Allemagne ?). Il reste que dans une géographie fantasmagique, l'Italie et la Grèce sodomites et l'Espagne abâtardie s'opposent chacune en leur genre à la « bonne Allemagne » respectueuse des hiérarchies de la naissance. La France, entre Nord et Midi, est tiraillée à hue et à dia. Elle hésite entre ces deux modèles affrontés : le Méditerranéen, impur ; et le Germanique, pur.

*

**

Revenons par-delà le Sacré et l'Impur à la notion centrale de hiérarchie. Elle va informer maintenant la vision que nos auteurs ont des conflits de cour. Nous avons vu se dégager quelques modes de classements.

A - Couple royal, enfants de France, petits-enfants de France (ces trois étages définissant le culmen de la hiérarchie).

B - Famille royale proprement dite *versus* princes du sang (même remarque à un niveau déjà moins élevé).

C - Légitimes *versus* bâtards, ou unions légitimes *versus* adultère royal (ce troisième axe oppose le pur à l'impur et manifeste cette fois les pôles extrêmes de la hiérarchie).

La première échelle (« A ») est de loin la plus efficace, quant à l'analyse des conflits et cabales de cour : Madame et Saint-Simon ne se sont pas donnés le mot à ce propos ; ils se fréquentaient peu ; le petit duc était menu

fretin, socialement parlant, au gré de la grande dame ; elle le situait, lui et ses pairs, à cent pieds au-dessous des comtes palatins ; et puis les textes de la Dame et du Duc sont inédits jusqu'au XIX^e siècle. On peut donc considérer que l'unanimité dont tous deux font preuve en cette analyse témoigne sur la vision que la Cour avait d'elle-même. Du moins dans ses portions les plus portées vers l'auto-réflexion sociologique. Citons d'abord une lettre de Madame à la duchesse de Hanovre, le 28 septembre 1709 (recueil Jaeglé, tome II, pp. 101-102) : « Toute la cour est pleine d'intrigues. Les uns veulent obtenir la faveur de la *puissante dame*, les autres celle de Monsieur le Dauphin, d'autres encore celle du *duc de Bourgogne*, car lui et son père ne s'aiment pas : le fils méprise le père, il est ambitieux et veut gouverner ; le Dauphin est sous la domination absolue de sa sœur bâtarde Madame la Duchesse. La princesse de Conti est devenue l'alliée de celle-ci afin de ne pas perdre tout pouvoir sur lui. Tous sont opposés à mon fils : ils ont peur que le Roi ne le voie d'un bon œil, et qu'il ne fasse le mariage de sa fille aînée avec le duc de Berry. La Duchesse en voudrait bien pour sa propre fille : c'est pourquoi elle accapare le duc de Berry ; mais la duchesse de Bourgogne, qui voudrait, elle aussi, gouverner le Dauphin aussi bien que le Roi, est jalouse de Madame la Duchesse : elle a donc fait un pacte d'amitié avec notre M^{me} d'Orléans pour contrecarrer l'autre. C'est une plaisante comédie d'intrigues enchevêtrées, et je pourrais dire, avec la chanson : « Si on ne mouroit pas de faim, il en faudroit mourir de rire... » La Vieille lance ce monde-là les uns contre les autres pour gouverner d'autant mieux. » (B. 18-6, note 4).

Et encore : « ... Je vais vous mander par M. Schoulembourg l'état où est actuellement la cour. Le Roi est plus que jamais charmé de sa vieille beauté. Tout passe par ses mains et tout va de travers comme la taille de la vieille dame : elle compte faire sa pelote, tire de l'argent de tout et apprend ce métier à la duchesse de Bourgogne ; elle connaît tous les secrets d'Etat et les communique à celle-ci de sorte que rien ne reste caché. M. le Dauphin est toujours épris de la Chouin qu'il a peut-être épousée. Cette Chouin est une futée, elle se refuse à paraître à la cour, car si elle y venait elle se verrait obligée de subir la fêrule de la belle-mère du dauphin, ce dont elle se garde bien. Elle ne voit que la duchesse de Bourgogne et ses favoris et M^{me} la duchesse qui est la favorite de M. le dauphin. C'est une grande grâce qu'elle leur fait quand elle leur permet de manger avec elle : c'est ce qu'on appelle ici le *parvulo*. C'est ce qu'il y a de plus secret et de plus privé. Cette Chouin a ses créatures partout ; le maréchal d'Huxelles, Albergotti, le conseiller d'Etat M. Bignon sont aussi ses conseillers. M. le duc de Bourgogne est le chef des dévots qui sont : M. le duc de Beauvilliers, le duc de Chevreuse, M. d'O. Cette cabale ne voit pas toujours d'un bon œil les deux autres et leur fait souvent de l'opposition au conseil ; toute la cour se partage entre les trois cabales... » (23 décembre 1710).

Madame parle donc, en ces deux textes, des trois cabales, alignées le long de l'axe multigénérationnel de la Royauté, soit : le *père*, Louis XIV et sa femme Maintenon ; le *fils* le Grand Dauphin, ou Monseigneur et sa maîtresse ou peut-être épouse clandestine, la Chouin ; et enfin le *petit-fils*, le duc de Bourgogne ; les historiens créditent celui-ci du leadership d'un groupe éclairé et libéral (Fénelon, Beauvilliers, etc.), mais Madame voit surtout en lui le chef d'une camarilla de dévots (elle n'a pas totalement tort sur ce point).

Saint-Simon dans un texte superbe (BOISLISLE, 18-[5-19]) a donné lui aussi le dessin des trois cabales, la première [*père*] conservatrice, seigneuriale, et militaire (celle de la Maintenon) ; la seconde [*fils*], platement intrigante (celle de Monseigneur) ; la troisième [*petit-fils*], intelligemment réformatrice et ministérielle, malgré un zeste de bigoterie jésuitique (celle du duc de Bourgogne). Je renvoie pour ce texte (corrélatif de celui de Madame) à l'étude que j'ai publiée à son propos ⁽¹²⁾ accompagnée d'un diagramme.

*
**

Un quart de siècle plus tôt (lettre de Madame, 11 août 1686) Louis XIV n'était pas encore vraiment vieux ; on ne se préoccupait guère de sa succession ; la ternaire opposition Roi/Grand Dauphin (celui-ci né en 1661)/Petit Dauphin (né en 1682), ou encore Monarque/Fils/Petit-fils n'avait pas lieu, ne serait-ce qu'à cause du jeune âge qui caractérisait les deux derniers protagonistes. Il fallait trouver autre chose. Pour décrire « le plan général de la Cour », Madame use donc en 1686 de l'opposition famille royale étroite/*versus* petites-filles de France et prince(sse)s du sang. La famille royale étroite s'entend en l'occurrence du couple crypto-monarchique **que** forment déjà Louis XIV et la Maintenon ; les petites-filles de France sont les deux filles de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII (autrement dit M^{lle} la Grande Duchesse ou la Grande Mademoiselle ; et M^{lle} de Guise). Quant aux prince(sse)s du sang, il s'agit des Conti et des Condé-Bourbon, mâles et femelles (Monsieur le Duc, Madame la Duchesse, la princesse de Conti, M^{me} de Bourbon...). D'où la description suivante (11 août 1686).

« En vérité, quelqu'un qui n'aurait rien à démêler avec cette cour rirait aux larmes en voyant comment tout y va. Le roi s'imagine être dévot parce qu'il ne couche plus avec aucune jeune femme ; toute sa crainte de Dieu consiste à être vétilleux, à avoir partout des espions qui accusent faussement les gens à tort et à travers, à flatter les favoris de son frère, et à tourmenter tout le monde en général. La vieille, la Maintenon, se fait un plaisir de rendre

(12) Voir mon *Territoire de l'historien*, vol. II, pp. 275-299.

odieux au roi tous les membres de la famille royale et de les régenter, excepté Monsieur (frère de Louis XIV) qu'elle flatte auprès du roi...

« Dans ce que je dis ici, voyez à peu près le plan général de la cour telle qu'elle est maintenant : pour M^{lle} la grande-duchesse et M^{me} de Guise, on n'en dit ni bien ni mal, on les regarde comme zéro, ce qui me semble à moi un bonheur, et, à cette condition, je changerais volontiers avec elles. M. le duc est *ventre à terre* devant tout ce qui s'appelle faveur, et l'on se moque de sa platitude par-dessus le marché. M^{me} de Maintenon se joue de la princesse de Conti et de M^{me} de Bourbon comme si elle les tenait dans les plateaux d'une balance ; tantôt elle élève celle-ci et abaisse celle-là, tantôt elle met l'une en faveur et congédie l'autre. En ce moment c'est M^{me} de Bourbon qui est en faveur et la princesse de Conti qui est en disgrâce ; mais nous verrons sous peu un changement. La raison pour laquelle la princesse de Conti est actuellement en disgrâce, c'est que les espions ont dit au roi qu'elle s'était moquée de la Maintenon avec sa cousine de Choiseul. M^{me} la duchesse n'est pas plus heureuse que nous autres, car son mari se conduit avec elle comme un vrai tyran. »

La portée de cette description est infiniment moins vaste que dans le cas du schéma trigénérationnel (Roi/Monseigneur/Bourgogne) que j'évoquai au paragraphe précédent. Dans cette hypothèse en effet, les conflits entre les trois générations de la famille royale, ou plutôt entre leurs tenants et aboutissants, reposaient sur des paris relatifs aux délais et aux modalités de la succession monarchique ; ces conflits feutrés englobaient par conséquent les plus vastes éléments du Pouvoir, ministres, hauts bureaucrates, chefs militaires, prélats, jésuites, etc. En 1686 au contraire, le vrai pouvoir hormis Louis XIV, est aux mains des dynasties mandarinales, les Letellier-Louvois, la famille de feu Colbert, les Phélypeaux, etc. ; les querelles qui englobent les Condé ou les Conti ont bien moins d'importance que celles qui opposent les Le Tellier aux Colbert. Il est intéressant cependant de constater que Madame, fidèle à sa vision hiérarchique du monde, utilise dès 1686 la grille des sommets de cette hiérarchie (les hauts étages de la famille royale) pour déchiffrer ou décoder le système de la Cour. Le résultat de cette analyse est défectueux. Pourtant il n'invalide pas les principes de base d'une mentalité parfaitement curiale.

*
**

De 1711 à 1715, ont successivement disparu le Grand Dauphin, le Duc de Bourgogne, et Louis XIV. Le schéma trigénérationnel n'a donc plus de raison d'être. Dès lors, Madame après 1715 donnera un autre schéma de la

Cour (celle-ci ayant éclaté, du reste, puisque transférée à Paris). Madame utilisera désormais l'opposition pur/impur, autrement dit légitime/bâtard pour le décodage des conflits de pouvoir : d'un côté figurent le petit roi Louis xv, frêle rejeton du duc de Bourgogne et le Régent Philippe d'Orléans, né légitime du « sang » de Louis xiii. Philippe devenu régent soutient le Roi, et s'appuie sur le financier Law (ou *Las* comme on disait à l'époque). D'autre part, au bas bout de l'échelle d'impureté, surgit le Bâtard duc du Maine, jadis élevé par la vieille sorcière Maintenon, et soutenu par le Parlement. L'opposition est d'autant plus dramatique que Maine est beau-frère de Philippe d'Orléans par l'épouse de celui-ci, elle aussi bâtarde royale. Laissons parler Madame (14-7-1718).

« ... Il n'est que trop vrai que le Parlement cause de l'embarras à mon fils... Il m'a dit que ces Messieurs se mêlaient de choses qui ne les regardaient pas et que tant que l'autorité royale reposerait entre ses mains, il la maintiendrait intacte, qu'il la remettrait au roi à sa majorité telle qu'il l'avait reçue et ne souffrirait pas qu'on y touche. Jusqu'ici il n'y a rien à craindre, le peuple n'a pas bougé ni les autres Parlements dans les provinces. Le frère de la femme de mon fils (= le duc du Maine) et sa femme sont ses pires ennemis, ce sont eux qui soulèvent tout le monde contre lui. S'il m'avait écoutée il ne serait pas le beau-frère de ces gens-là et pourrait agir sans avoir à craindre des larmes. Il faut que mon fils trouve de nouveaux moyens pour payer les dettes du feu roi. Ce Las qui est tellement haï, est un Anglais fort intelligent... »

Cette opposition légitime/bâtard ou Orléans/Maine est trop sommaire, en fait, pour rendre compte des réalités complexes de l'année 1718. Saint-Simon qui maintenant participe directement au pouvoir brosse, lui, un tableau beaucoup plus sophistiqué pour cette période. En revanche, pendant les années 1712-1715, quand la Cour était encore à Versailles, mais privée du Grand Dauphin et du duc de Bourgogne, décédés prématurément. Saint-Simon utilisait comme modèle explicatif l'opposition légitime/bâtard, ou Orléans/Maine ; il s'en est largement servi comme d'une clé pour ses réflexions de Cour et de pouvoir, relatives à ces trois années. Et de même, Madame, un peu plus tard.

*
**

Une variante de légitime/bâtard peut s'appeler légitime/adultère ; autre façon de dire pur/impur. De cette clé hiérarchique pour une élucidation des structures et cabales de cour, M^{me} de Lafayette s'est servie avec brio dans les premières pages de la *Princesse de Clèves* (1678). Elles concernent, en principe, un siècle antérieur, et contemporain du règne d'Henri II (celui-ci fut roi de 1547 à 1559).

« Marie Stuart, reine d'Ecosse, qui venait d'épouser M. le Dauphin, et qu'on appelait la reine dauphine, était une personne parfaite. La reine, sa belle-mère, et Madame, sœur du roi, aimaient aussi les vers, la comédie et la musique. [...] ; et le roi (Henri II) aimant les exercices du corps, tous les plaisirs étaient à la cour... »

Suit une évocation des Guise : duc de Guise, cardinal de Lorraine et chevalier de Guise. Puis on revient à la Dauphine (Marie Stuart) *via* le duc de Nemours.

Ce duc « allait souvent chez la reine Dauphine ; la beauté de cette princesse, et l'estime particulière qu'elle témoignait à ce prince, avaient souvent donné lieu à croire qu'il levait les yeux jusqu'à elle. MM. de Guise, dont elle était la nièce, avaient beaucoup augmenté leur crédit et leur considération par son mariage ; leur ambition les faisait aspirer à s'égalier aux princes du sang et à partager le pouvoir du connétable de Montmorency. Le roi se reposait sur lui de la plus grande partie du gouvernement des affaires et traitait le duc de Guise et le maréchal de Saint-André comme ses favoris ; mais ceux que la faveur ou les affaires approchaient de sa personne ne s'y pouvaient maintenir qu'en se soumettant à la duchesse de Valentinois ⁽¹³⁾ ; et, quoiqu'elle n'eût plus de jeunesse ni de beauté, elle le gouvernait avec un empire si absolu que l'on peut dire qu'elle était la maîtresse de sa personne et de l'Etat. »

« Le roi avait toujours aimé le connétable (de Montmorency), et sitôt qu'il avait commencé à régner, il l'avait rappelé de l'exil où le roi François I^{er} l'avait envoyé. La cour était partagée entre MM. de Guise et le connétable, qui était soutenu des princes du sang. L'un et l'autre parti[s] avai[en]t toujours songé à gagner la duchesse de Valentinois. Le duc d'Aumale, frère du duc de Guise, avait épousé une de ses filles ; le connétable aspirait à la même alliance. Il ne se contentait pas d'avoir marié son fils aîné avec M^{me} Diane, fille du roi et d'une dame de Piémont, qui se fit religieuse aussitôt qu'elle fut accouchée. Ce mariage avait eu beaucoup d'obstacles, par les promesses que M. de Montmorency avait faites à M^{lle} de Piennes, une des filles d'honneur de la reine ; et, bien que le roi les eût surmontés avec une patience et une bonté extrêmes, ce connétable ne se trouvait pas encore assez appuyé s'il ne s'assurait de M^{me} de Valentinois, et s'il ne la séparait de MM. de Guise, dont la grandeur commençait à donner de l'inquiétude à cette duchesse. Elle avait retardé, autant qu'elle avait pu, le mariage du dauphin avec la reine d'Ecosse : la beauté et l'esprit capable et avancé de cette jeune reine, et l'élévation que ce mariage donnait à MM. de Guise, lui étaient insupportables. Elle haïssait particulièrement le cardinal de Lorraine ; il lui

(13) Diane de Poitiers, maîtresse royale.

avait parlé avec aigreur, et même avec mépris. Elle voyait qu'il prenait des liaisons avec la reine ; de sorte que le connétable la trouva disposée à s'unir avec lui, et à entrer dans son alliance par le mariage de M^{lle} de la Marck, sa petite-fille, avec M. d'Anville, son second fils, qui succéda depuis à sa charge sous le règne de Charles IX. Le connétable ne crut pas trouver d'obstacles dans l'esprit de M. d'Anville pour un mariage, comme il en avait trouvé dans l'esprit de M. de Montmorency ; mais, quoique les raisons lui en fussent cachées, les difficultés n'en furent guère moindres. M. d'Anville était éperdument amoureux de la reine dauphine et, quelque peu d'espérance qu'il eût dans cette passion, il ne pouvait se résoudre à prendre un engagement qui partagerait ses soins. Le maréchal de Saint-André était le seul dans la cour qui n'eût point pris de parti. Il était un des favoris, et sa faveur ne tenait qu'à sa personne. »

Malgré des contre liens secondaires (une alliance [conjugale] des Guise avec Diane de Poitiers, un amour malheureux du fils Montmorency pour la Dauphine), le contraste légitime/adultère sectionne la cour sinon dans la réalité historique des années 1550 (elle n'est pas notre problème pour le moment) du moins dans la grille de lecture qu'emploie Madame de Lafayette : d'un côté une *légitimité* conjugale et royale pose la reine, la Dauphine, et ses alliés, et avec eux, les Guise, qui sont princes lorrains, donc étrangers, et puis le Duc de Nemours... D'autre part, on aperçoit l'*adultère* et ses soutiens ou utilisateurs d'espèces diverses : Diane de Poitiers, maîtresse royale est donc flanquée par les Montmorency et par les princes du sang. Enfin dans cette molécule bi-partie qu'est la Cour, stationne un électron libre, le maréchal de Saint-André...

Fine mouche, la romancière feint de ne pas prendre parti dans cette cour où Diane de Poitiers tient par avance le rôle de la Montespan ; la faveur de celle-ci, avec des hauts et des bas, fut contemporaine de la rédaction de la *Princesse* aux années 1670. Mais la suite du récit montre bien de quel côté sont le cœur et l'esprit de Madame de Lafayette. Au début de la quatrième partie du livre, Henri II est tué par accident ; Diane et les Montmorency perdent de leur influence ; la Reine, la Dauphine et les Guise, bref, les légitimités, prennent le commandement sous les auspices d'un jeune et nouveau roi, François II ; c'est dans leur entourage que vont s'aimer platoniquement, *purement*, Nemours et la princesse de Clèves.

Le principe hiérarchique sous diverses forces (axe multi-générationnel, proximité plus ou moins grande du sang royal, échelle du pur et de l'impur, du légitime et du bâtard, ou du légitime et de l'adultère) informe donc non seulement les rangs de la Cour, mais aussi les diverses analyses que des contemporains pénétrants donnent quant à ses dissensions.

La Cour forme *chronologiquement* la dernière étape de la société de rangs, avant la vague d'égalitarisme qui débute au temps des Lumières. Avec Saint-Simon, Madame et quelques autres, la Cour parvient à la claire conscience ou du moins à la parfaite expression de son idéologie, celle-ci focalisée par concentration spatiale sur l'espace restreint d'un grand palais. Ce regroupement rend les gradations plus évidentes, les hiérarchies plus complètes et les comportements plus clairement symboliques et moins agressivement violents. En ce sens, mais en ce sens seulement, la curialisation des guerriers (ou parfois des ex-guerriers) représente bien, comme l'a dit Elias ⁽¹⁴⁾, une étape considérable sur la route qui mène aux rationalisations du social. Vue sous un tel angle, elle est effectivement modernisante ; par ailleurs elle demeure archaïque car elle donne figure à des hiérarchies sociales qui sont pleinement acceptées et formées ; celles-ci perdront sinon leur existence du moins leur légitimité au cours des phases d'égalitarisme qui vont suivre. Après 1715, 1750, ou 1789... : de Saint-Simon à Rousseau.

*
**

La société de rangs diffère d'une société de castes théoriquement « pure » où l'on ne se marierait qu'entre soi. Du reste, les structures de caste elles-mêmes ne sont pas réellement ni systématiquement endogamiques : elles pratiquent l'hypergamie féminine ; une famille située dans un groupe inférieur, laquelle est riche d'argent mais non de prestige, offre volontiers une fille et une dot à un homme d'un groupe supérieur afin d'obtenir en échange un certain prestige pour la famille donatrice ; celle-ci jusqu'alors était de statut relativement bas. Qui plus est, cette « offre » de filles et d'autre part la vocation guerrière des groupes supérieurs (qui aboutit à l'extermination d'un assez grand nombre d'hommes de l'élite) produisent la concentration majoritaire et ascendante de femmes nombreuses dans les segments élevés du corps social ; au point que les hommes y deviennent légèrement minoritaires. Des phénomènes de polygynie se produisent ainsi au profit des personnages les plus importants.

Sur la polygynie de Louis XIV, il est inutile d'insister. Mais il ne s'agit là que d'un phénomène individuel, qui ne rentre pas nécessairement (tant s'en faut) dans une typologie. La conjoncture veut aussi que les guerres de Ligue d'Augsbourg et de Succession d'Espagne dépeuplent la Cour de ses mâles jeunes et moins jeunes, tués, mutilés, prisonniers ou simplement combattants toujours en vie, dans les guerres qui sont menées en Flandre, Allemagne, Italie, Espagne... Par moments, la Cour, à lire Saint-Simon, n'apparaît plus que comme un grand troupeau de femmes éplorées, que mène un berger vieillissant : elles attendent avec anxiété les nouvelles des derniers combats ;

(14) N. ELIAS, *La société de cour et la dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy.

et cependant le vieux roi se laisse informer stoïquement par les dépêches qui annoncent les successives défaites de ses troupes.

L'important en ce domaine demeure l'hypergamie féminine ; c'est un moyen d'escalader vers le haut la barrière des rangs ; un « truc » aussi pour assurer la circulation sociale et conjugale dans une société que figeraient sans cela les compartiments hiérarchiques.

L'enquête statistique de Labatut ⁽¹⁵⁾, outre les intuitions surtout qualitatives de Saint-Simon et de Madame, donne à ce propos la réponse indispensable. Les ducs et pairs français au xvii^e siècle épousent, à 49 %, des filles venues de leur propre groupe ducal (il s'agit là d'isogamie pure et simple) ; les pourcentages relatifs aux noces de ces ducs avec des filles de noblesse d'épée non ducale et de noblesse de robe sont respectivement de 37 % et 14 %. Ces deux chiffres, et surtout le dernier représentent la part de l'hypergamie féminine proprement dite.

D'autre part, l'encombrement féminin aux étages supérieurs de la société, du fait de filles qui, nées très haut, peuvent difficilement monter plus haut encore, se lit aisément dans les pourcentages d'entrées au couvent, le monastère transcrit alors l'impossibilité sociale du mariage, ou l'auto-exaltation d'un célibat. On le transfigure en vocations religieuses souvent sincères faute de pouvoir l'assumer pleinement dans sa quotidienneté prosaïque et laïque : sur 369 filles de ducs et pairs au xvii^e siècle, 105 deviennent religieuses.

Les femmes tendent à monter socialement ⁽¹⁶⁾, ou à conserver leur niveau, ou à prendre une tangente vers la vie conventuelle ; par contre, elles manifestent une infinie répugnance à descendre : sur 100 filles de ducs et pairs mariées au xvii^e siècle, seulement 0,5 % épousent (ô horreur !) dans la robe. (J.-P. LABATUT, *Les ducs et pairs en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1972, p. 185 ; voir aussi *ibid.*, pp. 138 sq.).

Au plan strictement qualitatif, les hauts privilégiés ont parfaitement conscience de l'hypergamie féminine : la mère et l'épouse de Saint-Simon

(15) Jean-Pierre LABATUT, *Les ducs et pairs de France au XVII^e siècle*, Paris, P.U.F., pp. 184 sq.

(16) Sur le courage et la rage d'être duchesse, voyez le cas héroïque de M^{me} Bouchu que par sa naissance et aussi du fait de son premier mariage était de robe : « Madame Bouchu, veuve du Conseiller l'Etat et mère de la comtesse de Tessé, fut plus heureuse. Elle cachait un cancer depuis longtemps, dont une seule femme de chambre avait la confiance. Avec le même secret, elle mit ordre à ses affaires, soupa en compagnie, se fit abattre le sein le lendemain de grand matin, et ne le laissa apprendre à sa famille ni à personne que quelques heures après l'opération : elle guérit parfaitement. Après tant de courage et de sagesse, il ne [falloit] pas, longues années après épouser le duc de Chatillon, cul-de-jatte, pour la rage d'être duchesse, pour ses grands biens, et longtemps après mourir d'une fluxion de poitrine, pour avoir voulu aller jouir de son tabouret à Versailles par le grand froid. » (B. 23, pp. 43-44).

viennent (à des distances diverses) de la robe ou de la finance. Les imprécations du petit duc et de Madame contre la Maintenon, *fee*, *vieille ordure* ou *riropée*, et contre les mariages princiers ou quasi-royaux scandaleusement effectués par les bâtardes de Louis XIV témoignent à leur manière des « résistances » que rencontre la montée de femmes richement dotées (du moins dans le cas des filles illégitimes, celles-ci émergeant par mariage vers un rang quasi-suprême à partir d'un statut original de bâtardise qu'on tenait pour inférieur). En fin de compte, l'hypergamie féminine, sous ses diverses formes est considérée comme inévitable ; ceux-là même qui la vomissent constamment finiront par s'y résigner : Saint-Simon épousera la petite-fille du financier Frémont ; les Lorge, d'excellente aristocratie et alliés très proches du petit duc, convoleront avec des filles qui s'appellent de Mesmes et Chamillart : par leur famille, elles viennent de la robe et du mandarinat bureaucratique ou ministériel. Les rangs élevés acceptent des épouses en provenance d'un rang inférieur ; par ailleurs ils refusent de rendre à celui-ci la pareille (je paraphrase ici Louis Dumont). Le rang est assuré de toute manière par la transmission masculine : ce système d'hypergamie féminine à sens unique ou peu s'en faut est donc pleinement légitime, et n'offense pas la pureté hiérarchique.

*
**

Comment échapper au système oppressif des rangs ou ailleurs des castes ? Louis Dumont propose à ce propos le personnage du *renonçant* et le groupe de la *secte*. L'un et l'autre restaurent ou affirment, hors du monde, l'individualisme par contraste avec la pesante société holiste ; celle-ci exalte dans le temporel au sens le plus « mondain » de ce terme, les valeurs de hiérarchie, de globalité, de séparation entre les rangs.

Madame, à ce propos, ne nous fournit qu'assez peu de lumières. Encore que nous mettent sur la piste ses souhaits de retrouver la Nature ; et le souvenir germanique ou nostalgique « des cerises mangées à cinq heures du matin sur la montagne » ; et enfin les perpétuelles références à l'abbaye de Maubuisson. Madame se demande sans cesse si elle doit se retirer dans ce Monastère (où l'une de ses parentes est abbesse) ; ce retrait l'aiderait à fuir les inconvénients de la Cour. D'autres fois, la Palatine s'interroge en sens inverse : ne devrait-elle pas se résigner aux embarras, complications et chausse-trappe de Versailles ou de Marly. *To be or not to be* ? La question sera tranchée lors de la mort de Monsieur ; Madame enfin veuve et qui bientôt brûlera la correspondance entre son mari et les mignons d'icelui, s'écriera partout d'une voix de stentor : « Point de couvent, qu'on ne me parle point de couvent ».



Plus sérieuses de ce point de vue, les analyses de Saint-Simon. Dès le premier volume des *Mémoires* (année 1692), il campe d'un côté les solitaires de Marlagne, au Sud de Namur. Retirés du monde, ils vivent dans une dérédiction cloîtrée, presque totalement individuelle ; elle est close de grandes murailles ; ils sont abreuvés d'une eau pure. Nourris de leurs petits jardins, ils s'adonnent au travail physique, au silence, à la prière :

« Marlagne est un monastère sur une petite et agréable éminence, dans une belle forêt, tout environné de haute futaie, avec un grand parc, fondé par les archiducs Albert et Isabelle, pour une solitude de carmes déchaussés, telle que ces religieux en ont une dans chacune de leurs provinces, où ceux de leur ordre se retirent de temps en temps, pour un an ou deux, et jamais plus de trois, par permission de leurs supérieurs. Ils y vivent en perpétuel silence, dans des cellules plus pauvres, mais telles à peu près que celles des chartreux, mais en commun pour le réfectoire, qui est très frugal, dans un jeûne presque continuel, assidus à l'office, et partageant d'ailleurs leur temps entre le travail des mains et la contemplation. Ils ont quatre chambrettes, un petit jardin et une petite chapelle chacun, avec la plus grande abondance des plus belles et des meilleures eaux de source que j'aie jamais bues, dans leur maison, autour et dans leur parc, et la plupart jaillissantes. Ce parc est tout haut et bas, avec beaucoup de futaie, et clos de murs. Il est extrêmement vaste. Là-dedans sont répandues huit ou dix maisonnettes, loin l'une de l'autre, partagées comme celles du cloître, avec un jardin un peu plus grand et une petite cuisine. Dans chacune habite, un mois, et rarement plus, un religieux de la maison, qui s'y retire par permission du supérieur, qui seul le visite de fois à autre ; la vie y est plus austère que dans la maison, et dans une séparation entière. Ils viennent tous à l'office le dimanche, emportent leur provision du couvent, préparent seuls leur manger durant la semaine, ne sortent jamais de leur petite demeure, y disent leur messe, qu'ils sonnent et que le voisin, qui entend la cloche, vient répondre, et s'en retourne, sans se dire un mot. La prière, la contemplation, le travail de leur petit ménage, et à faire des paniers, partage leur temps à l'imitation des anciennes laures. »

Dans ce même passage des débuts des *Mémoires*, relatif à la campagne militaire de 1692, Saint-Simon dépeint par opposition aux Solitaires la fourberie des Jésuites ; ils préfèrent la politique au renoncement : « il arriva une chose à Namur, après sa prise, qui fit du bruit, et qui aurait pu avoir de fâcheuses suites avec un autre prince que le Roi. Avant qu'il entrât dans la ville où, pendant le siège du château, il n'aurait pas été convenable qu'il eût été, on visita tout avec exactitude, quoique par la capitulation, les mines, les magasins, et tout en un mot eût été montré. Lorsque dans une dernière visite après la prise du château, on la voulut faire chez les Jésuites, ils

ouvrirent, tout en marquant toutefois leur surprise, et quelque chose de plus, de ce qu'on ne s'en fie pas à leur témoignage. Mais, en fouillant partout où ils ne s'attendoient pas, on trouva leurs souterrains pleins de poudre, dont ils s'étoient bien gardés de parler : ce qu'ils en prétendoient faire est demeuré incertain. On enleva leur poudre, et, comme c'étoit des jésuites, il n'en fut rien. »

Le contraste est bien marqué. On le retrouvera sans cesse au long des *Mémoires* : d'un côté ceux qui se retirent du Monde et de la société des rangs : personnages et groupes près desquels Saint-Simon vient périodiquement faire retraite ; à leur contact il cherche un conseil amical ; il visite tel ou tel solitaire pour lequel il bée d'admiration... Ces données concernent le Monastère de la Trappe, et Rancé, abbé de ce couvent ; ou le comte du Charmel, personnage qui a fait retraite hors de la Cour et qui effectue de longs séjours à la Trappe (B, V, 380 sq.) ; ou divers évêques et ecclésiastiques résidants ; ils délaissent l'entourage monarchique pour leur circonscription religieuse, ils conservent une innocence baptismale, ils s'occupent des pauvres ; ils jeûnent ; ils n'aspirent qu'au végétarisme ; ils s'écrient à tout bout de champ : *Ah mes légumes, mes chères légumes !* Par contre Saint-Simon se méfie énormément des pseudo-mystiques ou pieux personnages qui ne sont pas vraiment détachés du monde et dont les fins sont plus politiques que religieuses : qu'il s'agisse des jansénistes, pour lesquels sa sympathie est loin d'être entière ; des quietistes et autres béates ou béats à la Fénelon, lui-même affamé de pouvoir ; qu'il s'agisse enfin des Jésuites, enfoncés jusqu'au cou dans la politique mondaine et mondiale.

*
**

Le modèle que j'ai essayé de présenter au cours des pages qui précèdent est comme on voit très proche de celui que propose Louis Dumont à propos de l'Inde dans *Homo hierarchicus* (Paris, 1966). Bien entendu, je ne prétends pas que la subculture de la Cour de Louis XIV dérive des civilisations de l'Inde classique, ni *vice-versa* ! Je pose simplement dans les deux cas la logique d'un système aristocratique (poussée à l'extrême parmi les castes indiennes ; très affirmée déjà dans la société des rangs dont la fine pointe, elle-même stratifiée, se situe à Versailles). Cette logique produit dans les deux cas des configurations homologues : l'exaltation de la hiérarchie gradue jusqu'aux individus eux-mêmes ; la séparation est plus ou moins stricte entre les niveaux ; les valeurs ou contre-valeurs se polarisent. Extrêmes contrastées d'une double échelle, celle du Sacré (et du Profane) ; celle de l'Impur (et du Pur). Les divisions factionnelles sinon politiques se calquent sur les axes hiérarchiques. L'hypergamie des femmes assouplit la rigide échelle des rangs, héritée en lignes masculines ; le personnage ascétique et individualiste du

Renonçant s'inscrit en faux contre cette prévalence des hiérarchies mondaines.

M'accusera-t-on d'avoir utilisé dans cet exposé les sources littéraires ? Celles-ci s'imposaient pour une part, dès lors qu'il s'agissait d'étudier des valeurs plus que des faits. En outre Saint-Simon et Madame n'écrivaient point pour être publiés, en tout cas de leur vivant. Ils n'étaient donc pas « littéraires » au sens plein du terme. Enfin l'utilisation de la thèse monumentale de J.-P. Labatut basée sur les dépouillements d'archives n'aurait pas donné (de ce point de vue) des résultats bien différents quant à la présente étude.

E. L.R.L.